

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de SAINT MARS D'EGRENNE – Département de l'Orne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL : 17/07/2017 sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section AB N° 157, 279, 280, 310, 309, 281 pour une contenance totale de 713m<sup>2</sup>.

POS/PLU : /

PROJET : Aménagement du centre bourg en créant des logements dans l'espace occupé par les commerces et dans le presbytère, un espace de vie pour les associations, les activités périscolaires, les animations, un service d'accès à internet. Valorisation du cadre de vie et aménagement de l'espace (accès, circulation, stationnement.)

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 27 avril 2017 - Favorable

PROPRIÉTAIRE : **Indivision LA GUYONNIERE – Parcelles AB157, 279, 280 et 310.**  
**Mrs BENNETT – BEATTIE – Parcelles AB 281, 309.**

ÉVALUATION DOMANIALE : En cours d'actualisation

IMPUTATION : **Compte n°– 961421**  
**Enveloppe projet : 120000 €**

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la commune de SAINT MARS D'EGRENNE.

ROUEN le

14 SEP. 2017

Pour le Président du Conseil  
d'Administration de l'EPF Normandie, absent,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration  
de l'EPF Normandie,

Luc LEMONNIER

Pour la Préfète et par délégation  
l'adjointe au secrétaire général  
pour les affaires régionales  
chargée du pôle "politiques publiques"

Christine GIBRAT

Pour Le Directeur Général de l'EPF Normandie, absent,  
La Directrice Générale Adjointe,  
de l'EPF Normandie

Christine MUTEL